

<p>Inventaire des zones humides - CDA de la Rochelle</p> <p>Réunion de terrain avec le groupe d'acteurs locaux et les exploitants agricoles</p> <p>17 juillet 2014 à SAINT-ROGATIEN</p>
--

Liste des personnes présentes

Le tableau ci-dessous en donne la composition :

NOM Prénom	Fonction	Présent/excuse
<i>Membres du GAL</i>		
<i>BOR Yvette</i>	<i>Représentante d'une association de randonneurs</i>	<i>présente</i>
<i>CAUGNON Marie-Thérèse</i>	<i>Mémoire avant remembrement</i>	<i>présente</i>
<i>COHENDOZ Stéphane</i>	<i>Représentant LPO</i>	<i>excuse</i>
<i>COTHENET Jean</i>	<i>Chasseur</i>	<i>présent</i>
<i>DARONDEAU Jean-Pierre</i>	<i>Représentant association de chasseurs</i>	<i>Excuse</i>
<i>LARELLE Didier</i>	<i>Elu à Saint-Rogatien</i>	<i>présent</i>
<i>LEGET Jacques</i>	<i>Maire de Saint-Rogatien</i>	<i>Excuse</i>
<i>MARTIN Sylvie</i>	<i>Elue à Saint-Rogatien</i>	<i>présente</i>
<i>PAGE Monique</i>	<i>Elue à Saint-Rogatien</i>	<i>Excusee</i>
<i>POUZIN Jean-François</i>	<i>Pêcheur</i>	<i>Excuse</i>
<i>PRIOUZEAU Josy</i>	<i>Agriculteur</i>	<i>Excuse</i>
<i>PRUNIER Claude</i>	<i>Propriétaire foncier</i>	<i>présent</i>
<i>Autres intervenants (animation et participation à la réunion)</i>		
<i>GATINEAU Sandie</i>	<i>Animatrice ressources pour la ville de la Rochelle</i>	<i>présente</i>
<i>FOURNIER Morgane</i>	<i>Stagiaire à la CDA LR</i>	<i>présent</i>
<i>GILBERT Stéphane</i>	<i>Chargé d'environnement à la CDA LR</i>	<i>présent</i>
<i>LUCAS Ludovic</i>	<i>Forum des Marais</i>	<i>Excuse</i>
<i>OLLIVIER Clémence</i>	<i>Bureau d'études BIOTOPE</i>	<i>présente</i>
<i>SEIGNEUR Melissa</i>	<i>CDA LR</i>	<i>Excusee</i>

Nombre de pages : 7

Introduction

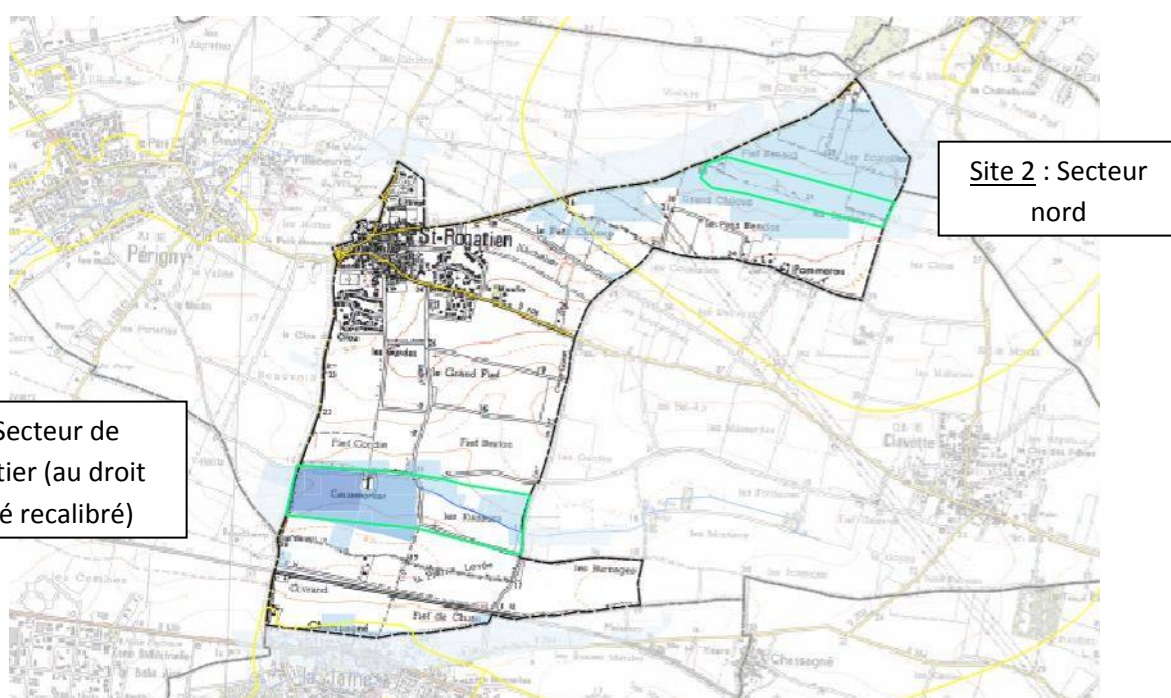
Clémence OLLIVIER rappelle les objectifs de la réunion qui sont de présenter aux acteurs locaux la méthodologie de terrain.

Dans un premier temps, elle rappelle rapidement la méthodologie employée pour l'inventaire. Cette dernière avait été présentée lors de la première réunion du GAL en mairie (le 19 juin).

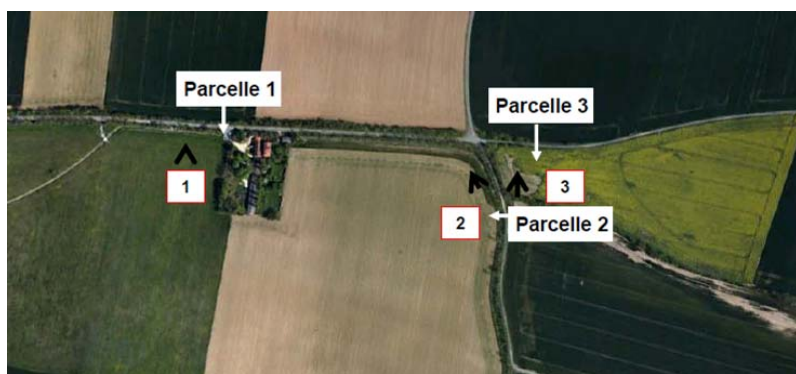
Elle présente ensuite la pré-localisation des zones humides effectuée en rappelant qu'il s'agit d'un traitement cartographique sans vérification terrain pour l'instant, et destiné à cibler dans un premier temps les secteurs sur lesquels seront réalisées les prospections de terrain.

Sites visités

Deux sites ont été proposés par Biotope au groupe d'acteurs locaux (cf carte suivante).



Stéphane GILBERT et Morgane FOURNIER ont visité les secteurs en amont de la réunion et ont identifié trois parcelles d'investigation potentielles sur le site 1 avec des occupations du sol différentes dans le secteur de Cassemortier.



Ces trois parcelles ont ainsi été visitées au cours de la réunion de terrain.

- Parcelle 1 : parcelle en jachère



La première parcelle visitée est une parcelle récemment remise en jachère située au droit d'un fossé. Clémence OLLIVIER signale que la parcelle est en pente vers le cours d'eau. Le groupe s'arrête au niveau du point bas de la parcelle. Clémence OLLIVIER leur indique que la première étape après la lecture et l'analyse du paysage est l'inventaire de la flore présente en vue d'identifier des espèces végétales caractéristiques. Elle mentionne la présence de l'Epervière (*Helminthotheca echioides*), du Sénéçon jacobée (*Senecio jacobaea*), du Chiendent (*Elytrigia repens*), du Chardon à petits capitules (*Carduus tenuiflorus*), la Crépide à tiges capillaires (*Crepis capillaris*), la Verveine officinale (*Verbena officinalis*) et l'Armoise commune (*Artemisia vulgaris*). Ces espèces sont typiques d'un habitat de friche ou zone rudéralisée. Elle illustre ainsi le fait que la parcelle ait été anciennement labourée et qu'elle soit aujourd'hui laissée en jachère. **Cet habitat n'est pas considéré comme caractéristique de zone humide** dans l'arrêté du 24 juin 2008. Aucune des espèces recensées n'est indicatrice, ce qui justifie de réaliser un/des sondages pédologiques pour identifier le caractère humide de la zone.

Stéphane GILBERT commence alors à réaliser le sondage pédologique. Clémence OLLIVIER montre alors au groupe la carte pédologique de la commune. Deux types de sols sont présents dans le secteur. Ces sols sont des terres de groie moyennement à plus ou moins profondes. La parcelle expertisée est caractérisée par un sol de groie moyennement profond ce que confirme le sondage pédologique réalisé.



Groupe d'acteurs locaux sur la parcelle 1



Vue du sondage réalisé

Elle présente également des visuels indiquant quelles sont les types de traces que l'expert recherche dans un sol. Les sols de zones humides sont en effet caractérisés par la présence de traces d'hydromorphie. Le sol d'une zone humide se ressuie lentement ce qui induit des réactions chimiques notamment avec le fer qu'il contient.

En cas d'alternance de phases d'engorgement plus ou moins prolongées et d'assèchement, le fer s'oxyde ce qui génère l'apparition de traces de rouille dans le sol.

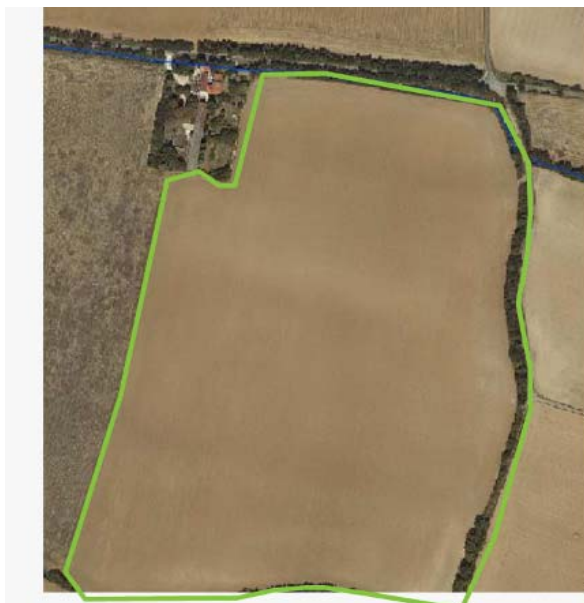
En cas d'engorgement plus prolongé, le fer au contact de l'eau est présent sous une forme réduite ce qui confère à l'horizon du sol concerné une couleur bleu-gris caractéristique.

Elle présente ensuite un troisième type de sol incluant les sols dits tourbeux caractérisés par une accumulation de matière organique peu décomposée et ainsi très fibrique sur plusieurs centimètres de profondeur. Elle précise que ce troisième type de sol ne sera pas rencontré fréquemment sur le territoire de la CDA de la Rochelle.

Le sondage réalisé sur la parcelle révèle la présence d'un sol brun calcaire de couleur brun clair avec des débris calcaires. Il s'éclaircit en profondeur à partir de 25 cm. Un refus de tarière indique la banche constatée à 50 cm. Aucune trace d'hydromorphie n'est observée dans les différents horizons du sol.

Clémence OLLIVIER conclut donc au caractère non humide de la parcelle.

- Parcelle 2 : parcelle en blé



Le deuxième site visité est une parcelle en blé. Dans la mesure où la culture n'a pas encore été moissonnée, le groupe d'acteurs reste sur la bande enherbée située en bordure de fossé.

La parcelle présente tout comme la précédente, une légère pente vers le cours d'eau.

Clémence OLLIVIER commence par observer la végétation s'exprimant sur la bande enherbée. Elle note la présence du Ray-Grass des anglais (*Lolium perenne*), du Liseron des champs (*Convolvulus arvensis*), du Cirse des champs (*Cirsium arvensis*) et du Millepertuis perforé (*Hypericum perforatum*). Aucune de ces espèces végétales n'est caractéristique de zone humide.

Stéphane GILBERT réalise alors un deuxième sondage. Le carottage révèle un type de sol similaire à celui réalisé sur la première parcelle. Le sol semble toutefois un peu plus profond. Un refus de tarière est constaté entre 50-60 cm. Aucune trace d'hydromorphie n'a été détectée. Clémence OLLIVIER conclut en l'absence de zone humide.



Vue sur la bande enherbée de la parcelle 2



Sondage n°2

- Parcelle 3 : parcelle en blé



Le groupe se rend ensuite sur une autre parcelle cultivée présentant une dépression dans laquelle le blé n'a pas pu pousser. Plusieurs des participants précisent que cette dépression est régulièrement inondée en hiver ce qui explique la présence d'une trouée dans la culture. Cette dépression est colonisée par une végétation spontanée largement dominée par la Renouée des oiseaux (*Polygonum aviculare*), le Chénopode blanc (*Chenopodium album*) avec localement du Panic pied de coq (*Echinochloa crus-galli*).

Cet habitat de friche annuelle est rattaché à la classe des *Stellarietea mediae* considérée comme non caractéristique des zones humides. Aucune des espèces végétales recensées n'est indicatrice d'une zone humide.

Pour écarter le doute concernant le caractère humide de la zone, un sondage pédologique est réalisé.



Vue sur la bande enherbée de la parcelle 3



Sondage n°3

La matrice du sol est homogène de couleur brun clair avec quelques éléments calcaires grossiers. Un refus de tarière est observé à 25 cm de profondeur. Là encore aucune trace d'hydromorphie n'est détectée. Le sol n'est pas caractéristique d'une zone humide.

Clémence OLLIVIER précise que l'on est en présence d'une zone inondable non humide. Le caractère inondable de la zone semble ici lié à la faible réserve utile du sol (25 cm au-dessus de la banche) ce qui explique une saturation rapide du milieu associé à un ressuyage assez lent.

Conclusion et prochaines étapes

Aucune zone humide n'a été observée sur la commune de Saint-Rogatien parmi les parcelles prospectées. Ces parcelles correspondaient aux zones sur lesquelles la présence d'une zone humide était la plus probable à l'échelle de la commune quoique globalement faible à l'échelle de la CDA de la Rochelle. Clémence OLLIVIER précise ainsi qu'il est à priori peu probable de trouver des zones humides sur la commune mais que des zones inondables sont vraisemblablement présentes aux dires des acteurs locaux.

Elle signale aux différents participants que les prospections démarreront la semaine suivante compte tenu des contraintes liées à la période. En effet, durant l'été, les sols s'assèchent de façon importante et deviennent parfois très friables. Ceci empêche de bien observer les traces d'hydromorphie et ainsi de réaliser un bon diagnostic. Clémence OLLIVIER précise ainsi que l'expertise doit être menée rapidement pour ne pas être limitée par ce paramètre. Il est convenu que Clémence OLLIVIER informe M. LARELLE de la date retenue pour les inventaires afin que l'information puisse être diffusée aux participants.

Stéphane GILBERT demande aux participants s'ils ont d'autres questions sur la démarche. Il précise que la CDA de la Rochelle porte l'inventaire pour disposer d'une bonne connaissance des zones humides à l'échelle du territoire et ainsi aménager le territoire en prenant en compte ces milieux à enjeux. Bien que ne faisant pas partie du territoire d'un SAGE, la méthodologie mise en œuvre est la même sur l'ensemble des communes de la CDA de la Rochelle. Clémence OLLIVIER propose d'envoyer au groupe d'acteurs des photographies d'espèces caractéristiques de zones humides à titre illustratif car aucune espèce de ce type n'a été observée lors de la visite de terrain.

Elle précise ensuite que la saisie de données se fera courant août et la mise à disposition de l'inventaire au public en mairie entre septembre et octobre. Les résultats de l'inventaire seront ainsi présentés au groupe après l'été. Il s'en suivra une présentation au conseil municipal avant validation par le comité technique.